

Le 02/09/2024

Folio N° 2024/31

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 031-213101280-20240902-2024\_31-DE



Département de la HAUTE-GARONNE  
Commune de CAUJAC

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

**SEANCE DU 2 septembre 2024**

Date de convocation : 22 août 2024

En présence : 12

Nombre de Conseillers : 14

En absence : 2

Effectif légal : 15

En votant : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Emilie FREYCHE – Maire de la Commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Marie-Hélène GAULTIER, Bruno RENVOISÉ, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Marc MIRANI, Guibert MONGIS, Céline VANNIER, Nathalie ROUQUET, Benjamin HERVÉ et Dominique LEVRAT.

Excusés : Pascale RIBES, Laurent PAIRASTRE

Monsieur Patrick BRIOL a été nommé Secrétaire de séance.

**Objet : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS) – SPEHA année 2023**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA) a approuvé le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS) de l'année 2023, conformément à l'article L 2224-5 du CGCT.

Madame le Maire présente le rapport et indique qu'il doit être transmis aux conseillers municipaux et mis à disposition des usagers du service.

Après discussion, le conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité ;

**1/** Il prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2023 qui a été approuvé par le SPEHA lors du Conseil Syndical du 28 juin 2024.

**2/** Il précise qu'il sera mis à disposition des abonnés du service.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

A Caujac, le 2 septembre 2024

Le secrétaire de séance

Patrick BRIOL

Le Maire,

Emilie FREYCHE

